

Fiche de poste Réfèrent départemental AUTISME

PERSONNEL CONCERNE

Enseignant spécialisé ou s'engageant à présenter le CAPPEI.
Enseignant ayant une expérience dans l'enseignement auprès d'enfants avec des troubles du spectre autistique.

CADRE

Références :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (Chapitre IV : Le renforcement de l'école inclusive)

Les recommandations de bonnes pratiques sont celles de l'HAS et de l'ANESM, notamment par une approche d'éducation structurée. Les principes fondateurs de base sont ceux du 4^{ème} plan autisme 2018 2022.

MISSIONS DU POSTE

- **Conseiller et accompagner les enseignants en milieu ordinaire du 1^{er} et 2nd degré**

Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école, de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.

Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.

- **Conseiller accompagner les enseignants spécialisés en dispositifs spécifiques : UEMA, Autorégulation, UE ...**

Il informe et fournit des ressources à l'enseignant. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.

- **Participer aux travaux de l'équipe départementale EDEIS.**

Lors des regroupements de l'équipe départementale, sous la coordination de la conseillère pédagogique ASH, il apporte son expertise concernant l'autisme.

- **Intervention en formation initiale et continue**

Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiative locale.

- **Mettre à disposition de ressources au service des adaptations scolaires**

Il alimente les ressources départementales et notamment le site pédagogique ASH.

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif et thérapeutique des élèves avec troubles du spectre autistique ;
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ;
- Capacité au travail d'équipe ;

- Capacité à travailler avec des partenaires ;
- Adaptabilité à des situations variées ;
- Connaissances des outils numériques ;
- Disponibilité.

CONDITIONS d'EXERCICE

Enseignant spécialisé, il est placé sous l'autorité hiérarchique et le pilotage de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct.

Les obligations de service : 1607h annualisées

Base administrative : circonscription TULLE VEZERE ASH, cité administrative TULLE

Base d'intervention : département

Une enveloppe de frais de déplacement est attribuée par la DSDEN.

La détention du permis B est obligatoire.